



PLATE FORME **Euro-Marocaine**

MIGRATION, DÉVELOPPEMENT, CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE

**اللقاء الدولي للأرضية الأوروبية المغربية**

**RENCONTRE INTERNATIONALE  
DE LA PLATEFORME MDCD**

7, 8 et 9 Décembre 2012, Tanger-Maroc

La concertation pour des partenariats plus efficaces

# I Genèse du projet

---

Ce projet est l'aboutissement de plus de dix ans de travail de partenariat entre les associations marocaines d'Europe autour de cette thématique Migration et développement.

Durant toute l'année 2011 une série de réunions et de rencontres soutenues par le ministère de la communauté marocaine résident à l'étranger et le CCME ont abouti à l'organisation de la 1ère rencontre internationale des ONG issues des migrations marocaines, organisée les 17 et 18 septembre à Saïdia autour du thème "les migrants, acteurs et partenaires du développement" avec le soutien de l'agence de l'oriental.

Plus de 100 ONG et Associations de développement des Marocains d'ici et d'ailleurs, les représentants des pouvoirs publics nationaux, des institutions internationales et des chercheurs nationaux et internationaux ont participé à cette rencontre en appelant à la mise en place d'une plateforme euro-marocaine devant créer une synergie entre les ONG actives dans le domaine du développement solidaire.

La plateforme euro-marocaine "Migration, développement, citoyenneté et démocratie" vise à favoriser la convergence des actions, à proposer une stratégie de plaidoyer collectif et à renforcer et élargir les partenariats Nord-Sud.

Elle s'engage à contribuer au développement démocratique, social, économique, culturel et scientifique du Maroc à travers toute forme de coopération associative.

La Convention relative à la création de la plateforme a été signée par plus de 85 Associations et un appel dit « Déclaration de Sadia » a été lancé afin de préciser collectivement les bases d'un développement solidaire porté par les associations de migrants marocains et leurs partenaires.

L'objectif escompté est de créer une synergie entre les ONG actives dans le domaine du développement solidaire afin de doter leurs actions d'une masse critique suffisante, permettant ainsi de pérenniser leurs dynamiques.

La plateforme, ne se substitue pas aux missions et aux projets des Organisations partenaires, mais elle contribue à faciliter une convergence des agendas et la consolidation des synergies déjà initiées au niveau des projets sur le terrain.

## II Naissance de la plate Forme et ses réalisations

---

Dès la clôture des travaux de la rencontre de Saidia, 7 grands réseaux des associations des migrants marocains se sont engagés à concrétiser la demande des associations et institutions pour œuvrer à la création de la plate forme et porté son message au plus haut niveau au Maroc et dans les instances de l'ONU et de l'UE.

Plus de 10 réunions de présentation de cette dynamique ont eu lieu avec les instances et agences du gouvernement marocain ayant une relation avec le développement et migrations. La plate forme a été invitée à participer pleinement au dialogue de haut niveau du Forum mondial migration et développement. La plate forme a été présentée comme expérience pilote dans la conférence euro africaine « Apport des diasporas africaines au développement ».

Durant ces réunions et forums la plate forme n'a cessé d'appeler au respect des droits fondamentaux et de la dignité de tous les migrants et invite les gouvernements à ratifier et à mettre en œuvre la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

La plate forme plaide aussi pour une gestion concertée en amont des politiques publiques en matière de migration-développement entre tous les acteurs, notamment en associant les ONG de migrants dans le processus d'identification des besoins, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques en matière de migration-développement.

La plate forme invite les pouvoirs publics du Maroc comme des pays de résidence à procéder à une évaluation participative de la dynamique internationale entreprise en matière de migration et développement.

La politique migration-développement doit être dissociée de la politique restrictive de gestion des flux migratoires menée dans le sens de limitation des mobilités, l'externalisation du contrôle des frontières et du droit d'asile, et le conditionnement de l'aide publique à la signature d'accords de réadmission.

Le succès des politiques en matière de migration-développement repose sur une forte implication des migrants, mobilisant leurs connaissances et savoir-faire, et une mutualisation des ressources des acteurs associatifs en vue de visions et de stratégies communes d'où la nécessité du soutien de la mise en réseau des associations de migrants impliqués dans le développement, et de la promotion des partenariats et des projets en renforçant leur capacité d'action au Maroc comme dans les pays de résidence.

En 2012 la plate forme a été formalisée en se constituant en création association internationale de droit Belge avec un siège central à Bruxelles. L'Assemblée Générale constituante a eu lieu les 20 et 21 avril à Palma De Majorque en Espagne.

Au même temps, il a été décidé de tenir une rencontre à Tanger les 22, 23 et 24 septembre 2012.

# III Note de cadrage de la Rencontre de Tanger

## I. Contexte

Par leur diversité et la nature des expériences migratoires vécues, les marocains du monde ont joué un rôle important dans le développement du pays en général et de leurs régions en particulier, non seulement au niveau de la conception des paradigmes s'articulant sur la dynamique des ONG issues de la migration mais aussi par la variété des interventions sur le terrain en tant qu'acteurs et partenaires. Si la question des transferts financiers a été assez étudiée, les autres types de transferts (en matière de savoir et de savoir-faire, de démocratie et de citoyenneté) restent encore sous-analysés ainsi que les formes de participation à prévaloir. De même, cette migration a participé à la réforme de la démocratie et le combat pour l'égalité des droits dans les pays d'accueil.

Parties intégrantes du mouvement de la transformation de la société, au Nord comme au Sud, les structures démocratiques de l'immigration marocaine ont joué un grand rôle dans l'évolution des concepts de citoyenneté, de solidarité et démocratie.

La rencontre « la concertation pour des partenariats plus efficaces » intervient dans un contexte national et international où le rôle de la société civile est devenu un axe majeur de la question de « migration-développement » ; devenue elle-même un vecteur de la coopération inter-nationale et un champ d'action partenariale pour promouvoir la nouvelle génération des droits humains. Les migrants s'avèrent un levier indispensable, mais oublié, dans les OMD.

La rencontre vient à point nommé pour faire l'état des lieux et débayer les pistes pour une meilleure compréhension des enjeux afin de préposer les éléments de réponse susceptibles de constituer une feuille de route pouvant capitaliser les expériences et engager les réformes nécessaires pour que les ONG de la plateforme MDCC jouent pleinement les rôles qui leur seront assignés en symbiose avec les autres acteurs y compris la société civile au Maroc.

Les ONG de la plateforme avec les composantes du tissu associatif marocain, les décideurs politiques, les experts et le corps académique sont invités à côté de certains invités étrangers et internationaux à proposer les idées viables pouvant appuyer les bonnes pratiques, partager les expériences, faire émerger des plaidoyers cohérents et réalistes sur les questions relatives aux droits des migrants et à leur participation citoyenne aussi bien dans les pays d'accueil qu'au Maroc.

Cette rencontre axera son travail dans deux directions :

- En perspective du Forum Global Migration et développement qui aura lieu à l'île Maurice, il est nécessaire de faire le bilan de ces dernières années et proposer des recommandations pour les années à venir.

Ainsi, un dialogue stratégique et structuré avec l'Etat marocain est à entamer sur les questions relatives aux diverses problématiques soulevées lors de ce forum.

- Avec la nouvelle constitution marocaine de 2011, les chantiers de réforme de l'appareil étatique au Maroc, l'organisation territoriale ainsi que les changements que connaît le monde arabe interpellent toutes les parties concernées que ce soit de manière institutionnelle ou citoyenne à réfléchir ce thème afin de tirer les leçons nécessaires pour mettre en œuvre une gouvernance concertée et une méthode participative pouvant répondre aux enjeux et défis posés à l'action associative pour la démocratie locale et le développement local.

## 2. objet de la rencontre

Les associations membres de la plateforme œuvrent et réalisent des projets et des actions de développement plus ou moins complexes, qui allient différentes sources de financements et requièrent la collaboration de plusieurs acteurs privés et publics. Les expériences cumulées fournissent un catalogue très important de méthodes d'intervention et de lien direct entre migration et Développement. De l'économie sociale et solidaire à l'implication des migrants dans les forums sociaux en passant par la promotion de l'école et du savoir, le renforcement des capacités, le réseautage et la formation, les associations de migrants ont beaucoup élargi leurs champs d'action.

Aujourd'hui, les apports des migrations au développement sont progressivement devenus l'un des enjeux des relations entre les pays européens qui accueillent l'essentiel des Marocains du monde et le Maroc. Aussi le diptyque «migrations et développement» est, depuis une décennie, à l'ordre du jour de nombreuses instances et de conférences internationales, en l'occurrence les Forums Globaux sur la Migration et le Développement (GFMD).

Plus que jamais la question de la participation citoyenne des migrants est posée avec force. La démultiplication des espaces de vie, réels ou affectifs, impose des réformes démocratiques qui favorisent la participation directe de tous les citoyens et à tous les niveaux.

Dans le cadre de son travail de construction du dialogue stratégique et de mise en place d'un plaidoyer sur les questions relatives à migration, développement, citoyenneté et démocratie, la plateforme se propose d'organiser une rencontre sur la thématique « La concertation pour des partenariats plus efficace » afin :

- i) d'établir un état des lieux des actions de développement des ONG de migrants pour identifier leurs forces et faiblesses, mais aussi mettre en perspectives les bonnes pratiques.
- ii) de repenser la coopération décentralisée en associant systématiquement les associations de migrants et leur partenaires au Maroc.

- iii) d'examiner les politiques publiques et institutionnelles en matière de migration et développement. Il s'agit d'identifier les meilleurs moyens d'intégrer la migration et les ONG des Marocains d'ici et d'ailleurs comme facteurs de synergie et acteurs positifs de développement dans le cadre d'une politique concertée, cohérente et globale
- iv) de faire des recommandations ou propositions aux ONG des migrants, aux décideurs politiques, aux institutionnels, aux acteurs de la société civile, aux collectivités territoriales dans le but d'un renforcement des liens entre politiques migratoires et développement.

### 3. Axes de la rencontre

Les axes de la rencontre sont :

- i) L'appui aux structures, le renforcement des capacités et la consolidation des partenariats et des coopérations.
- ii) La valorisation de l'apport de l'immigration dans le développement au Nord comme au Sud.
- iii) L'animation du plaidoyer et la mise en place du dialogue stratégique Société civile/institutions.

#### 3.1 Dynamiques, enjeux et problématiques

Les politiques de développement axées sur la migration au Maroc ont connu une dynamique liée aux politiques européennes, d'une part, et aux apports des ONG issues de la migration marocaine, d'autre part.

Le nouveau partenariat global euro-méditerranéen (le processus de Barcelone) s'est articulé autour de trois volets essentiels: (i) le volet politique et sécurité a pour objectif la définition d'un espace commun de paix et de stabilité; (ii) le volet économique et financier doit permettre la construction d'une zone de prospérité partagée et (iii) le volet social, culturel et humain cherche à développer les ressources humaines, favoriser la compréhension entre les cultures et les échanges entre les sociétés civiles. La déclaration de Barcelone et son programme de travail vise à établir un partenariat global euro-méditerranéen afin de faire de la Méditerranée un espace de paix, de stabilité et de prospérité au moyen d'un renforcement du dialogue politique et de sécurité, d'un partenariat économique et financier et d'un partenariat social, culturel et humain.

L'incrimination de la migration clandestine et l'externalisation de sa gestion ont contribué à la vulnérabilité des migrants qui se sont organisés pour défendre leurs droits acquis et trouver des moyens pour soutenir les migrants vulnérables (les sans papiers, les mineurs non-accompagnés ...) et à agir sur la « migration réactive » par des programmes favorisant l'intégration socio-économique et améliorant les cadre de vie au Maroc à travers les transferts pour le soutien familial et les projets de soutien à l'accès aux services de

base en partenariat avec différents acteurs étrangers, nationaux et locaux. Les ONG issues de la migration marocaine ont été à l'avant-garde de la défense des droits des marocains d'Europe et la préservation de leurs acquis laminés par des politiques draconiennes sécuritaires malgré les conventions et les instruments internationaux développés par les organismes des Nations Unies et les structures assimilés (OIT, UN-ECA, CDH, OIM, etc.). Leur rôle dans la conférence non-gouvernementale euro-africaine tenue à Rabat les 30 juin et 1 Juillet 2006 en marge de la conférence gouvernementale euro-africaine a été notable pour condamner la sous-traitance de la lutte contre les migrations et le privilège de l'approche sécuritaire dans cette lutte.

Les ONG issues de la migration ont eu un impact positif sur les politiques de développement par la diversification de leurs actions et méthodes de travail qui ont porté sur le développement non seulement de manière individuelle (transferts, investissements) mais aussi de manière organisée (à travers les ONG elles-mêmes) que ce soit par le biais des politiques mises en œuvre dans le cadre de la coopération inter-nationale ou la politique nationale. Les différentes études consacrées à la société civile issue de la migration ont démontré son rôle primordial dans la lutte contre la pauvreté et la précarité et l'importance de l'appui au travail associatif par le biais des formes de coopération, des approches mobilisées (approche programme, approche droit, approche genre, approche participatif, etc.) et des méthodes de travail et d'action.

L'engagement du Maroc dès les années 2000 de faire du développement humain la priorité de la stratégie économique et sociale du pays a été fortement soutenu par la société civile issue de la migration. De nombreux changements politiques, sociaux, économiques ont été opérés et de grands chantiers ont été ouverts, entre autres : l'IER, l'INDH, la création du CCME, la réforme du CCDH, etc....

Cet élan sera couronné en 2011 par la régionalisation élargie et la révision de la constitution qui offre à la migration sa place à travers plusieurs consécutions nécessitant, aujourd'hui, d'être consolidées par des lois d'application.

### **3.2 Politiques publiques internationales, européennes et marocaines**

Les politiques publiques se sont développées d'un côté pour répondre aux questions de la migration soit sous forme ou d'organisation ou de régulation, de l'autre pour mettre à niveaux le marché de l'emploi à travers la révision des offres d'emploi et l'accompagnement de la demande socio-économique ainsi que la recherche d'une certaine satisfaction des attentes des populations concernées, les migrants en priorité. Cependant, les politiques publiques européennes ont été induites par les politiques internationales guidées par des fins sécuritaires. Les pays européens tout en prenant en compte leur besoin de main d'œuvre ont mis en place des programmes de gestion et de

contrôle des flux migratoires : migration choisie, migration temporaire, migration saisonnière, projet de lutte contre la précarité dans les régions d'origine des migrants clandestins, etc.

- **Politiques internationales**

Les ONG issues de la migration ont pris part à toutes les politiques internationales pour défendre les droits fondamentaux des migrants et intégrer le développement dans la question migratoire, notamment : la Commission Mondiale sur les Migrations Internationales, 2003 (CMMI) ; le Dialogue de Haut Niveau (DHN) des Nations Unies sur la migration internationale et le développement, 2006 ; le Groupe Mondial sur la Migration (GMM), 2006 ; les Forums Mondiaux sur la Migration et le Développement (FMMD) de 2007 à 2011 ; l'Initiative conjointe de la Commission européenne et des Nations-Unies sur la Migration et le Développement, 2008 et le Dialogue International sur la Migration de l'OIM, 2009.

Le DHN a été une occasion pour les États Membres, les organismes des Nations Unies, les observateurs, les organisations non gouvernementales, de la société civile et du secteur privé d'examiner les liens et les synergies qui existent entre les migrations internationales et le développement. Ils ont reconnu que les migrations internationales pouvaient être un facteur positif de développement aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays de destination, à condition qu'elles s'accompagnent d'un ensemble de politiques appropriées. Ils ont estimé qu'il était indispensable de s'attaquer aux causes profondes des migrations internationales pour veiller à ce que les personnes migrent par choix et non par nécessité. Plusieurs se sont déclaré en faveur de l'inclusion des questions liées aux migrations internationales dans les plans nationaux de développement, y compris dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

Le Forum mondial migration et développement (FMMD) a associé la société civile à ses réunions tout en préservant le caractère de Forum mené par les États. Les sociétés civiles bénéficient d'une plateforme pour communiquer leurs opinions aux gouvernements. Les FMMD n'ont pas pour objet d'être un processus décisionnel mais plutôt de fournir un espace de discussion interactive au sujet de la migration et du développement et des possibles nouvelles initiatives ou partenariats multipartites. Quatre Forums Mondiaux sur la Migration et le Développement (FMMD) des Nations Unies ont eut lieu. Le premier organisé à Bruxelles en 2007 a lancé un nouveau processus mondial, destiné à positiver les effets migration sur le développement. Le développement sera au centre de l'agenda du FMMD à Manille en 2008, à Athènes en 2009 et à Mexico en 2010. Le 1er décembre 2011 à Genève (Suisse), le FMMD sera dédié à la « mobilité professionnelle et développement » et aux « politiques migratoires et développement ».

Cependant, les ONG manque de moyens pour faire le suivi des recomman-

dations du forum. Les acteurs de la société civile se sont organisés dans une structure en marge du FMMD portant le nom de l'Action Mondiale des Peuples sur la Migration, le Développement et les Droits Humains (AGP) soutenue par le Migrants Rights International (MRI). Les demandes de l'AGP concernent particulièrement : l'approche de la migration et le développement centrée sur les droits humains ; la coopération inter et intra-régionale basée sur la réciprocité ; la sécurité humaine ; le droit à la mobilité ; la fin de l'abordage de la migration dans le cadre de la sécurité et fin de la criminalisation des migrants ; le droit au travail décent ; La fin de l'exclusion et de la discrimination fondées sur le statut migratoire, la race, l'origine ethnique, le genre, la classe sociale, la religion, et l'origine nationale ; etc.

L'action au sein des FMMD a été menée en concertation avec les différentes composantes de la société civile et à tous niveaux : dans les pays d'origine, dans les pays d'accueil, dans le cadre des instances régionales et internationales. Les ONG ont porté aussi les recommandations des différents FMMD à travers des manifestations d'information, de préparation et de mise en œuvre au Maroc (rencontres de Rabat, d'Asilah et de Larache) en associant la société civile d'ici et de là-bas. Un Processus consultatif national a été créé et réunit chaque année cette société civile marocaine. Le Réseau Marocain Transnational Migration et développement (RMTMD), résultat de ces activités, a été une structure de coordination et de concertation. Mais les demandes de coordination avec le gouvernement pour coordonner et débattre les stratégies de participation et le suivi au niveau national sont restés lettres mortes et les tentatives des ONG marocaines pour créer un Processus consultatif régional (PCR) ont échoué. La région MENA reste de ce fait la région la moins encadrée, la moins organisée et la plus sous représentée dans les FMMD.

- **Politiques européennes**

Ces politiques ont participé au processus mondial sur la question migratoire et se sont concrétisées d'abord au niveau de chaque Etat membre. Le phénomène migratoire a été dans l'intérêt des pays d'accueil comme dans celui des pays d'émigration. Dans ce cadre, le concept de « codéveloppement », né dans les années 60, réapparaît en intégrant la donne migratoire. Ce concept, soucieux d'associer les besoins des pays et de renouveler les modalités d'aide dans un cadre de coopération, a proposé un modèle d'aide publique au développement des pays du Nord vers le Sud. C'était le début d'une mise en relation du développement avec la migration dont l'objectif a été l'établissement d'une politique concertée et maîtrisée des migrations visant à : instaurer la mobilité dans cadre de la loi ; soutenir les projets de développement impliquant des migrants et renforcer l'action des collectivités décentralisées et du mouvement associatif ; faire des étudiants des vecteurs de codéveloppement ; mobiliser les entreprises pour l'accueil de jeunes travailleurs en stage de perfectionnement professionnel ; favoriser la mobilité des artistes pour renforcer les échanges culturels...etc.

Ces objectifs partagés par plusieurs pays européens ont, depuis les années 2000, conduit à l'établissement d'un « développement solidaire » où les politiques migratoires européennes et des pays européens se sont articulées autour des concepts de « gestion concertée des flux migratoires et de développement solidaire » et « d'approche globale des migrations ». Le but essentiel est de soutenir le développement des pays d'origine afin de contribuer à freiner l'émigration et favoriser le retour à travers l'appui des initiatives menées par des immigrants dans un cadre de coopération avec les pays d'origine intégrant l'aide au développement dans les accords bilatéraux sur les questions migratoires.

Ces politiques ont été menées non seulement au niveau européen ; mais aussi au niveau national et régional selon les mécanismes multilatéraux ou bilatéraux. Les ONG issues de la migration marocaine y ont joué un rôle majeur non seulement pour monter des projets de développement au niveau local et régional afin d'assurer l'accès aux services de base et améliorer le cadre et la qualité de vie mais aussi pour renforcer leur capacités et enrichir leur savoir. Les ONG issues de la migration marocaine ont pu bénéficier d'espaces de concertation, de formation, d'information et d'intervention au Maroc dans le cadre des politiques publiques européennes. Elles se sont imposées comme partenaires pour le droit au développement en canalisant les opportunités et les actions vers les régions démunies et les catégories précaires et vulnérables.

Avec la signature du Pacte européen sur l'immigration et l'asile (Octobre 2008), les ONG issues de la migration marocaine se sont mobilisées pour défendre les droits des Marocains de l'Europe dans le cadre de l'action de la société civile européenne et internationale par une action accrue pour réformer les axes retenus dans l'approche globale de la migration adoptée par l'Union Européenne (Décembre 2005), à savoir : l'organisation de la migration légale en tenant compte des priorités, des besoins et des capacités d'accueil de chaque Etat membre ; la lutte contre la migration irrégulière, notamment en assurant le retour dans leur pays d'origine ou vers le pays de transit, des étrangers en situation irrégulière ; le renforcement du contrôle aux frontières ; la construction d'une Europe d'asile et créer un partenariat global avec les pays d'origine et de transit favorisant les synergies entre les migrations et le développement.

- **Politiques marocaines**

La migration marocaine, phénomène séculaire, a connu plusieurs mutations sociales et démographiques. Les Marocaines et les Marocains sont toujours de plus en plus nombreux à émigrer et à investir le marché international du travail sur des emplois, permanents ou temporaires, de toutes qualifications. Leurs destinations sont diverses (Europe, Amériques, Afrique, Pays arabes...) et leurs profils variés. Cette migration, marquée par une féminisation croissante, joue un rôle important, dans le développement économique, social et culturel du pays et reste fortement marquée par un lien d'attachement

considéré comme l'un des plus élevés au monde. Mais le Maroc est également un pays d'immigration qui accueille des européens, des maghrébins, des arabes, des africains, des asiatiques...

Ce contexte national a conduit le Maroc à adopter une approche globale et intégrée reposant sur trois niveaux : promotion et encouragement de la migration de travail ; priorité au développement et à la coopération internationale et lutte contre la migration irrégulière. Ce contexte a également conduit les responsables à mettre en place des cadres institutionnels (départements ministériels, Fondations, Conseils), mettre à niveau la législation (loi 02/03 sur l'entrée et séjour des étrangers au Maroc, code du travail 2003, code de la nationalité 2007...) et renforcer la coopération internationale, multilatérale et bilatérale, en matière migratoire. C'est principalement dans les relations que le Maroc entretient avec l'Europe (accord d'association, accord de bon voisinage, statut avancé...) que la politique migratoire marocaine va connaître ses développements : sécurité et contrôle des flux d'un côté, de l'autre, aide au développement et intégration des immigrants régulièrement installés, cette dernière faisant désormais l'objet de négociations entre entités nationales.

Le Maroc réaffirme son adhésion aux principes universels «des droits de l'Homme tels qu'ils sont universellement reconnus» conformément au préambule de la nouvelle Constitution marocaine de 2011. Les responsables marocains mettent l'accent sur trois grands principes universels d'équilibre, de solidarité et de respect des droits humains, ceux-là mêmes qui sont au fondement de la constitution de l'Union européenne. Cette orientation récuse les explications strictement sécuritaires et revendique une vision globale, une responsabilité commune et le respect des droits des migrants. Ainsi, Le Maroc procède à un rappel de principes énoncés de manière récurrente par l'ensemble des discours et textes européens sur la question. Le Maroc insiste, dans toutes les circonstances, à l'occasion des réunions avec l'UE, au sujet du partenariat, des accords d'association, des accords de réadmission, du dialogue 5+5 sur les problèmes migratoires, etc., sur le fait qu'on ne peut dissocier la migration clandestine, considérée comme thème central dans les préoccupations européennes, des autres volets de la migration. La dimension humaine de la question est mise en relief en corrélation étroite entre la lutte contre la migration clandestine et la préservation des droits et acquis de la communauté marocaine légalement installée dans les différents pays européens.

### **3.3 Apports et limites de la coopération décentralisée**

La coopération décentralisée, c'est-à-dire toute forme de coopération entre collectivités locales ou entre acteurs non étatiques, s'est largement développée depuis les années 1990. Les coopérations décentralisées sont diverses et variées, dans leur échelle, dans leur champs d'activités, dans le type d'acteurs qu'elles impliquent... Les champs d'activités de la coopération décentralisée sont nombreux: infrastructures, santé, éducation... Les formes des coopérations décentralisées sont également multiples. Ce n'est pas

seulement un phénomène Nord-Sud, mais aussi Nord-Nord et Sud-Sud. Ces échanges souvent régionaux ou transfrontaliers constituent des vecteurs puissants de dialogue culturel, de stabilité et de paix et d'intégration régionale au niveau local.

Les coopérations décentralisées qui unissent le Maroc à d'autres pays étrangers ont suscité tout un réseau de relations et de comportements qui, bien que non apparents, n'en sont pas moins réels. La vitalité de ces réseaux génère des relations qui permettent une meilleure interconnaissance des pratiques administratives réciproques et une qualité de relation qui va souvent au-delà des seules dimensions professionnelles. La coopération décentralisée a ainsi des effets positifs : pour une ouverture sur le monde de celles et ceux qui participent aux actions ; de mise en confiance et de respect mutuel entre les personnes qui de près ou de loin sont impliquées dans la coopération.

Cette coopération décentralisée a été l'occasion pour impliquer le renforcement des capacités des autorités locales et des acteurs de la société civile locale. La formation des personnels locaux, notamment dans la gestion des projets, est à cet égard un enjeu crucial. En outre, la coopération décentralisée a permis un développement plus participatif, prenant plus en compte les besoins et les initiatives des populations et permettant de renforcer la participation des citoyens dans les politiques qui les concernent. Dès lors, le renforcement des capacités locales, en particulier des collectivités territoriales, doit être conçu comme un processus démocratisant favorisant l'implication active de la société civile et des populations locales et le renforcement de la responsabilité et de la réactivité des autorités locales concernées.

Enfin, si la coopération décentralisée est incontestablement positive pour la multiplication des échanges et pour le développement local, l'enjeu de l'articulation de celles-ci avec les politiques définies au niveau national ne doit pas être sous-estimé. La dynamique des ONG dans la définition des besoins des populations et la recherche des fonds, ainsi que l'organisation de l'intervention par la formation, le montage du projet, etc. ont été d'un grand succès dans certaines expériences. Le choix a été dicté par le principe de « Droit au développement ». L'action de terrain s'élabore selon un canevas articulé sur la concertation, la formation, la participation et l'évaluation dans l'optique de l'appropriation et l'autonomisation. La diversité des intervenants et partenaires reflète la recherche de la complémentarité et la couverture des divers aspects de la question à traiter afin de favoriser la durabilité des retombées. Ces projets ont touché aussi bien aux services de bases (éducation, santé, équipements, infrastructures de bases, etc.) qu'à l'accès à des droits pouvant garantir la dignité et l'intégration sociale (activités régénératrices de revenus, amélioration du cadre de vie, habitat, etc.).

Cependant, des limites objectives et institutionnelles ont entaché ces coopérations. L'analyse a démontré des carences, car les choix de ces coopérations ont été éclatés et la qualité a été précaire. En plus, malgré les efforts déployés pour l'empowerment et l'appropriation, le manque

d'assistance et de suivi et l'absence d'actions structurantes ont conduit à de modestes résultats. Les limites structurelles des collectivités locales ont souvent été un obstacle au développement local.

### 3.4 Acteurs associatifs d'ici et d'ailleurs

Les ONG issues de la migration marocaine, ont vu le jour au sein du mouvement national pour la lutte contre la colonisation et se sont vu grandir dans la lutte contre les violations des droits de l'homme au Maroc. Leur rôle et leur contribution ont été soulignés dans le rapport final de l'Instance d'Équité et de Réconciliation (2005). Selon les termes de ce rapport, les associations des immigrés marocains à l'étranger d'où sont issues ces ONG, surtout en Europe, ont joué un rôle important pour faire connaître la situation des droits de l'homme au Maroc à travers la mobilisation de la société civile à l'étranger. Le rapport « 50 ans de développement humain au Maroc » (2006), a également mis en exergue le rôle de la société civile dans l'édification d'une société moderne et démocratique et la nécessité d'une consultation permanente au niveau national et international. C'est dans ce contexte que le débat transnational sur l'immigration, « ALMONADARA », tenu à Rabat en 2006, sous le thème « Pour une véritable citoyenneté ici et là-bas » a sollicité la reconnaissance des migrants en tant que partenaires et acteurs incontournables pour le développement socioculturel, économique et politique du Maroc.

Les actions conduites par les ONG montrent qu'il est possible de trouver des solutions dans une politique de développement local, puisque ces ONG associent le tissu associatif et les populations ainsi que les acteurs publics et locaux. Par cette association, ils visent à rendre les populations confiantes dans leurs capacités et dans leur pays et à augmenter «l'attractivité de leur territoire» notamment pour les catégories précaires à l'instar des femmes et des jeunes. Ces actions se situent précisément dans les régions les plus affectées et notamment celles d'émigration.

Le travail de ces ONG intervient aussi comme soutien au mouvement associatif marocain à l'action politique au profit de l'action associative par l'engagement de nombreux militants politiques dans « le militantisme associatif ». Les acteurs associatifs, de ces ONG, militant pour les droits des migrants ne sont pas seulement actifs à la dans leur pays de résidence mais aussi au Maroc. Certains de ces ONG se démarquent par leur activisme et leur militantisme en Europe, bénéficiant des espaces de libertés et d'expression.

Il est vrai que les initiatives associatives transnationales sont très diverses, mais avec l'élaboration de la plateforme euro-marocaine sur la migration, le développement la citoyenneté et la démocratie, ces ONG ont pu doter leur action d'un cadre qui définit les bases de son travail de terrain et les retombées sociétales de ce travail. La reconnaissance de ces espaces transnationaux construits par le labeur de ces ONG doit être préservés et consolidés afin qu'elles puissent interagir avec leurs milieux politique, économique, sociale et culturel.

## IV Participants (es)

---

marocains du monde ont joué un rôle important dans le développement du  
50 représentants des associations marocaines de la diaspora membres de la  
plate forme  
50 représentants des associations marocaines partenaires des membres de la  
plate forme ayant des projets de développement avec apport des migrants.  
50 chercheurs, représentants d'institutions locales, régionales et nationales  
travaillant sur les thématiques du développement solidaire et migrations.

**Total des participants (es) : 150 acteurs du développement solidaire et migration.**



PLATE FORME **Euro-Marocaine**

*MIGRATION, DÉVELOPPEMENT, CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE*

Secrétariat provisoire: EMCEMO  
3e Weteringdwarsstraat 24 • 1017 TC Amsterdam • Pays bas  
E-mail: [info@emcemo.nl](mailto:info@emcemo.nl) • Tél: +31(0)204288825.  
Fax: +31(0)204636222.